

REPUBLIQUE DU BENIN

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

ASSEMBLEE NATIONALE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

(6<sup>ème</sup> Législature)

---

# DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 2014

**COMPTE-RENDU INTEGRAL**

Séance du mardi 17 juin 2014

Sommaire :

1. Election du magistrat, cinquième membre de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA).

*(La séance est ouverte à 12h58mn par monsieur Boniface YEHOUETOME, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale).*

\* \* \*

\* \*

\*

**M. le Président.** Bonjour, chers collègues ! Nous allons vérifier le quorum. Les noms de ceux qui sont présents !

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, vous avez la parole.

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU, Deuxième Secrétaire Parlementaire.** *(Procède à l'appel nominal des députés).* Il y a treize députés dans la salle.

**M. le Président.** Il y a treize députés présents. Le quorum n'étant pas atteint, la séance est reportée pour reprendre dans une heure de temps, soit à 13h58mn.

*(La séance est suspendue à 12h 58mn).*

\* \* \*

\* \*

\*

*(La séance est ouverte à 14h41mn par son Excellence Professeur Mathurin Coffi NAGO, Président de l'Assemblée Nationale).*

*(Coups de maillet).*

**M. le Président.** La séance est ouverte, chers collègues.

Mesdames et messieurs les députés, monsieur le ministre, nous allons prendre connaissance des communications disponibles.

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, vous avez la parole.

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU.** Proposition de loi portant modification de l'article 18 de la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature.

**M. le Président.** Ce dossier est affecté à la commission chargée des lois, quant au fond et à la commission n°4, pour avis.

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU.** C'est fini.

**M. le Président.** C'est fini. Nous avons juste une communication. Nous allons prendre connaissance du compte rendu sommaire de la séance plénière du 12 juin 2014.

**M. André OKOUNLOLA BIAOU.** *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 12 juin 2014).*

**M. le Président.** Merci beaucoup, Monsieur le Secrétaire Parlementaire !

Mesdames et messieurs, chers collègues députés, vous venez d'écouter le compte rendu sommaire de la dernière séance plénière. Avez-vous des observations à faire par rapport à ce compte rendu ?

La parole est à l'honorable député Ahossi.

**M. Basile Léon AHOSSI.** Dans le compte rendu sommaire, il a été fait état du contenu de ce que les députés ont dit par rapport à la question du lotissement dans Abomey-Calavi. Le compte rendu a dit que le ministre a fait aussi une intervention. J'aurais souhaité que le compte rendu indique également le sens dans lequel le ministre a fait son intervention. Il n'a été indiqué que le sens dans lequel les députés l'ont fait, mais je voudrais que le compte rendu relate, révèle aussi le sens dans lequel le ministre a fait son intervention.

**M. le Président.** Honorable député Mama Débourou !

**M. Djibril MAMA DEBOUROU.** C'est pour un problème de forme. Quelque part, il est dit que « des responsables communaux grugent leurs administrés à des proportions... » Ce n'est pas « à » mais « dans des proportions ».

**M. le Président.** Bien ! Je pense qu'il n'y a d'abord une observation de fond et ensuite une observation de forme.

S'agissant de l'observation de forme, il y a pas de problème puisque c'est la forme normale. Donc, nous acceptons cet amendement.

S'agissant de l'observation de fond, nous allons demander à l'administration d'en tenir compte en indiquant par une ou deux lignes ce qui a été dit par le Gouvernement. Mais je voudrais préciser tout de même que ce qui fait foi réellement, c'est le compte rendu intégral. Même si on n'arrive pas, après ce compte rendu sommaire qui est exigé par les dispositions du Règlement Intérieur, ce qui fait foi véritablement, c'est le compte rendu intégral. Mais nous allons prendre cela en compte parce que cela ne modifiera pas de façon fondamentale le contenu qui est retenu. Donc, nous allons instruire l'administration parlementaire pour qu'il en soit ainsi.

Sous réserve de la prise en compte de ces deux amendements, est-ce que l'on peut considérer que le compte rendu sommaire est adopté ? Il en est ainsi décidé.

*(Coups de maillet)*

Chers collègues, nous avons prévu à l'ordre de jour de notre séance d'aujourd'hui deux points.

Le premier point est relatif à la désignation du cinquième membre de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA).

Le deuxième point sera normalement consacré à l'examen du projet de loi portant Code des douanes en République du Bénin. Mais il y a eu quelques retards dus à certaines séances de travail. Nous avons donc dû observer un retard relativement important. Nous suggérons donc, compte tenu de ce retard, que nous nous consacrons aujourd'hui, au cours de cette séance-là, au seul point qui est inscrit à l'ordre du jour, au premier point, à savoir la désignation du cinquième membre de la CENA, pour que nous ne gardions pas trop longtemps, sans pouvoir aborder le deuxième point, les membres du Gouvernement.

Est-ce qu'il y a d'objection par rapport à cela ? Nous suggérons donc une légère modification de l'ordre du jour. Nous retenons le seul point, le premier point uniquement pour cette séance plénière.

Merci de votre compréhension !

Donc, nous allons consacrer la séance plénière d'aujourd'hui à la désignation du cinquième membre de la Commission Electorale Nationale Autonome.

### **Désignation du cinquième membre de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA).**

Chers collègues députés, comme vous le savez, le 20 mai dernier nous avons tenté d'élire tous les membres de la CENA, à savoir les quatre membres devant être désignés directement par la majorité et l'opposition parlementaires. Cela a pu se faire sans trop de problèmes.

Ensuite, le cinquième membre, parmi les trois magistrats qui ont été proposés par l'Assemblée générale desdits magistrats. Malgré tous les efforts, malgré tout le temps qui a été consacré à cela, nous n'avons pas réussi à dégager une majorité qualifiée,

conformément aux dispositions du Code électoral. Et comme vous le savez certainement, les différentes tendances politiques de l'Assemblée Nationale du Bénin se sont concertées depuis cette date-là. Plusieurs réunions ont eu lieu à la fois au niveau du Bureau et au niveau de la Conférence des Présidents pour dégager une approche de solution en vue de débloquent la situation dans laquelle nous nous retrouvons. Après plusieurs concertations donc, une alternative a été retenue. Et elle consiste à approfondir davantage la concertation afin de trouver une voie de salut. Les collègues, dans leur grande majorité, ont estimé qu'il n'y avait pas d'autres voies d'issue. Une voie a été envisagée : la modification de la loi. Et cette voie n'a pas été, après différents échanges, retenue. Comme l'ont dit certains collègues, on ne change pas les règles du jeu au cours du jeu. Donc, au total, la voie qui a été retenue, l'approche qui a été retenue, c'est l'approfondissement de la concertation ; ce qui est tout à fait évident, puisqu'à l'Assemblée Nationale, c'est la concertation qui est de règle. Nous en faisons chaque jour. Et comme nous le disons habituellement, la première chose à essayer, c'est de nous concerter pour aboutir à un certain consensus ; ce qui a été fait jusque-là. Et ce matin, le retard dont je parlais tout à l'heure est dû au fait que tous ceux-là qui avaient été désignés par la Conférence des Présidents pour poursuivre la concertation, se sont retrouvés pour affiner un peu plus les choses et pour faire en sorte que, véritablement, au cours de cette séance nous puissions aboutir à l'objectif que nous avons retenu.

C'est pour tout cela que nous nous retrouvons donc, chers collègues. Et nous allons vous communiquer tout à l'heure les noms des candidats. Bien évidemment, comme il s'agit de reprendre le processus, il n'y avait pas lieu de changer de candidats.

Et je voudrais donc vous confirmer, vous le savez déjà, que nous allons procéder à la désignation d'un des trois candidats qui nous ont été proposés par l'assemblée générale des magistrats. Nous allons observer quelques minutes de suspension, cinq minutes de suspension pour permettre à l'administration parlementaire d'installer le matériel électoral. Tout à l'heure, nous allons reprendre. Je voudrais déjà que nous puissions installer le matériel électoral.

La séance est suspendue pour cinq minutes.

*(Coups de maillet)*

*(La séance est suspendue à 15h02mn).*

\* \* \*

\* \*

\*

*(La séance est reprise à 15h44mn).*

**M. le Président.** La séance est reprise, chers collègues députés.

Nous avons fait observer une suspension pour permettre à l'administration parlementaire de mettre en place le matériel électoral. Donc, nous sommes revenus pour engager le processus de désignation.

*(Le député Azannaï demande la parole).*

Oui ! Honorable député Azannaï, vous avez la parole.

**M. Candide AZANNAÏ.** Qu'il vous souvienne que lorsque vous aviez démarré la séance tout à l'heure, en annonçant l'ordre du jour, en expliquant le processus qui vous a amené à programmer ce dossier pour aujourd'hui, j'avais levé le doigt pour demander la parole. Vous ne m'avez pas accordé la parole. A l'occasion de la suspension, nous avons échangé. Et je vous ai dit les raisons pour lesquelles il aurait été mieux qu'on me donne la parole pour expliquer ce que j'avais à dire et qui est, en fait, une question de procédure, de manière de procéder. Je vous remercie, d'abord, pour avoir initié cette concertation entre vous et moi, et aussi pour m'avoir donné la parole à la reprise comme vous l'aviez promis à la suspension. Je voudrais prendre la parole avant que le vote ne soit engagé. Car, conformément aux dispositions de notre Règlement Intérieur, lorsque le vote est engagé, nul ne devrait plus avoir accès à la parole. Donc, comprenez que c'est pour respecter ce principe que j'ai hâte de prendre la parole. Et je vous remercie encore une

fois. Quelle était ma préoccupation, Monsieur le Président ?

Ma préoccupation est la suivante. Lorsqu'un vote a été ouvert et que ce vote comprenait trois candidats et qu'étape par étape, vous avez éliminé, à la première étape, un candidat, à la deuxième étape, un candidat, et à la troisième, vous avez fait le constat, avec toute la plénière, qu'aucun candidat n'était désigné, vous avez clôturé le vote et clôturé la séance. A partir de cet instant, le processus est arrivé à son terme. Même si le processus n'a pas été fructueux, il est arrivé à son terme. A partir du moment où le processus est arrivé à son terme et que vous-même, vous avez dit que les instances de l'Assemblée Nationale vont être réunies pour voir la suite, il est bon... Je vous remercie et vous félicite parce que vous avez mis en place un comité de travail. Cela, il faut le dire pour que le peuple soit au courant. Ce comité de travail a travaillé. Excusez-moi de la redondance, de la répétition. Ce comité de travail a travaillé. Je parle comme cela pour que tout le monde puisse me comprendre. Mais ce que ce comité de travail a fait, le compte rendu a été fait à la Conférence des Présidents. J'ai appris cela. Le 12 dernier, j'aurais appris. Mais la procédure parlementaire exige qu'aucune affaire ne puisse être débattue en plénière si elle n'a pas fait l'objet du rapport d'une commission.

Deux ! A partir du moment où un processus extra-plénière a été engagé, il est bon que le compte rendu de tout cela soit versé à la commission des lois et que la commission des lois, siégeant en tant que commission compétente au fond sur la question, puisse produire un rapport pour dire ce qui s'est passé, comment on a travaillé et où est-ce qu'on veut aller. Et c'est sur ce rapport que la plénière, en se penchant, va dire : « Voilà comment on procède ! Voilà comment on fait » ! Parce que ne pas le faire, pose un problème.

Le premier problème que cela pose : les candidatures qui sont éliminées, au nom de quoi on les fait revenir ? Puisqu'on a fait éliminer la candidature d'un des trois magistrats au premier vote, pour ne pas la nommer, madame la ministre Ayémonna. Et au deuxième vote, pour ne pas le nommer, un magistrat dont je n'ai pas trop le nom en tête. Et au troisième vote, un autre magistrat qui n'a pas pu. Vous avez éliminé et clôturé. La plénière a entériné. Par quel processus les gens vont revenir ? Cela me posait un problème sérieux et je voudrais comprendre.

L'ordre du jour de nos séances, comment nous le fixons ? Par quoi introduit-on un travail en plénière ? Peut-on poser un ordre du jour sans un rapport ? Peut-on venir à l'Assemblée en disant simplement : « Voilà un ordre du jour ! Venez » ?

Tout cela posait un problème de compréhension. C'était mon intention.

Et je vous remercie aussi parce que des échanges que nous avons eus, j'ai eu une satisfaction un peu sur ce que je fais. Nous avons besoin, dans un Parlement et dans tout ce que nous faisons, des gens qui posent les limites asymptotiques, l'idéal asymptotique. Nous savons que nul ne peut atteindre l'idéal. Mais il doit y avoir des gens dans la société. Chaque peuple doit produire l'intelligence qui doit être en train de fixer les limites de principe qu'on devrait avoir et à partir desquelles on doit dire : « Si nous transgressons ces principes-là, nous sommes en train de nous éloigner de ce qui est normal ; ce qui peut créer des problèmes pour le futur ». Voilà pourquoi moi, je devais jouer ce rôle qui est mon rôle de parlementaire et aussi de quelqu'un qui travaille sur les principes. Mon idée n'était pas de tirer à gauche ou de tirer à droite comme vous et moi, on l'a remarqué tout à l'heure. Mais mon idée était cela. Il est bon qu'à l'avenir, Monsieur le Président, sur des sujets de ce genre, nous ayons un peu de patience pour dire : « Renvoyons à la commission ». La commission des lois est le siège de toutes les tendances, mais un siège technique. Donc, voilà ce que je voulais dire parce que je suis embarrassé. Tout à l'heure, quand on va dire les candidats, les gens qu'on a éliminés, on les fait venir. Je suis très embarrassé.

Voilà ce que je voulais dire. Et j'ai pris la parole pour nos archives. J'ai pris la parole pour les exégètes, ceux qui aiment analyser les choses après que ces choses se soient déroulées, aient connu une réalité. Mais j'ai pris la parole aussi pour attirer votre attention et notre attention sur le fait que cette procédure est un peu trop forcée. Cela montre un passage en force dont je ne lis pas les impensées. Car cela peut être nuisible aux résultats de nos élections si, aujourd'hui, nous faisons des complaisances, nous n'expliquons pas tout à nos populations.

Voilà ce pour quoi j'ai pris la parole. C'était pour l'intérêt général. Et je vous remercie infiniment de m'avoir accordé la parole.

**M. le Président.** Cher collègue, vous avez fait allusion aux échanges que nous avons eus pendant la suspension. Je l'avais promis. Vous avez demandé la parole. Effectivement, je ne vous ai pas accordé la parole non pas par mépris ou par manque de considération. Mais je voulais que nous puissions engager le processus et que, par la suite, nous puissions échanger. Donc, c'est ce que j'ai

fait. Je voudrais aussi vous remercier d'avoir répondu à mon invitation tout à l'heure pendant la suspension. On a échangé parce que c'est cela. L'Assemblée Nationale, c'est fait pour cela. Ce sont des discussions, ce sont des débats. Chacun de nous a son avis sur une question. Et c'est en débattant que nous arrivons à trouver le compromis, à trouver le consensus quand cela s'avère nécessaire. C'est ce que nous avons fait depuis bientôt plus de trois semaines puisque, vous vous souvenez, nous avons fait la première plénière sur cette question, le 20 mai dernier. Et depuis le 20 mai dernier, nous avons tenu plusieurs séances de concertations aussi bien au niveau du Bureau qu'au niveau de la Conférence des Présidents. Et ce n'est que le 16, c'est-à-dire hier, que nous avons clôturé cela par une réunion au niveau du Bureau. Mais le 12 mai, le jeudi dernier, nous avons clôturé cela au niveau de la Conférence des Présidents.

Puisque vous avez fait allusion à la décision ou à la détermination ou à la fixation de l'ordre du jour, c'est au cours de cette réunion de la Conférence des Présidents, le 12 mai dernier, que l'ordre du jour a été... Le 12 juin, pardon ! Je parlais de mai. Autant pour moi ! Remplacez le mois de mai par le mois de juin.

Donc, le 20 mai, nous avons tenu la première séance plénière pour cette désignation. Mais depuis ce temps jusqu'à aujourd'hui, nous avons fait beaucoup de concertations au niveau du Bureau et au niveau de la Conférence des Présidents. Et je voudrais dire que c'est le 12 juin 2014 que la Conférence des Présidents a décidé de programmer pour aujourd'hui cette désignation et a décidé également que cette nouvelle désignation qui se fait dans le cadre d'une nouvelle procédure, après cette série de concertations, puisse avoir lieu aujourd'hui.

Donc, l'ordre du jour, tel que vous l'avez vu, c'est un ordre du jour qui a été fixé définitivement après avis consultatif de la Conférence des Présidents, et conformément, comme vous le savez, aux dispositions de l'article 19.2 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale.

Mais je vous remercie pour votre contribution. Comme je l'ai dit, c'est en échangeant ainsi, que nous allons pouvoir trouver les solutions.

Mais je ne voudrais surtout pas engager un débat. Nous nous sommes mis d'accord. Le collègue voulait intervenir. Il avait émis la volonté d'intervenir dès le début de la séance ; ce qui a été fait. Donc, il l'a fait. Je pense que chacun a pu dire son avis, dire ses propositions, sa contribution pour que nous puissions faire les choses dans de bonnes conditions. Je pense que c'est cela la volonté de

tous, la volonté de chacun. On peut ne pas être d'accord sur tout mais la volonté, c'est de contribuer.

Je souhaite que nous puissions engager la procédure conformément à la volonté exprimée par les deux organes de l'Assemblée Nationale, par la Conférence des Présidents et par, si je me réfère aux informations qui m'ont été portées, que nous puissions véritablement engager cela. Et après, nous pourrions continuer la discussion, chacun, bien entendu, à son avis. Mais je me réfère à l'avis majoritaire pour conduire les débats. C'est cela qui est important.

*(Le député Sacca Fikara manifeste le désir de prendre la parole).*

Cher collègue, je pense qu'il vaut mieux... Non ! Je suis d'accord mais je pense que nous allons nous revoir après. Je voudrais vous suggérer

**M. Sacca FIKARA.** J'ai envie de...

**M. le Président.** Non ! Je sais que c'est pour me dire pratiquement votre avis que traduisent les recours que vous avez déjà déposés.

**M. Sacca FIKARA.** Non ! Pas du tout ! S'il vous plaît, Monsieur le Président ! Je veux parler de la plénière que nous sommes en train de faire.

M. le Président. Non ! Je sais. Je sais. C'est pour cela que je dis, évitons de revenir, de revenir puisque cela ne risque pas de nous avancer.

**M. Sacca FIKARA.** Non !

**M. le Président.** Il y a une majorité qui s'est dégagée pour proposer quelque chose.

**M. Sacca FIKARA.** Comme toujours !

**M. le Président.** Il est normal...

**M. Sacca FIKARA.** Toutes les plénières sont toujours programmées par concertation du Bureau et de la Conférence des Présidents, comme celle-ci. Mais en plus, il faut un rapport de la commission.

**M. le Président.** Cela a été dit par le collègue Azannaï. Oui ! Et j'en prends acte. Mais je ne voudrais pas revenir sur toute l'introduction que j'ai eu à faire tout à l'heure.

**M. Sacca FIKARA.** Ah bon !

*(Rires)*

**M. le Président.** Qui a montré...

**M. Sacca FIKARA.** Ce n'est pas la bonne méthode, Monsieur le Président. Ce n'est pas la bonne procédure.

**M. le Président.** Merci bien !

**M. Sacca FIKARA.** Ce n'est pas la bonne procédure, Monsieur le Président.

**M. le Président.** Merci beaucoup ! Je vous remercie pour votre compréhension.

Je voudrais vous relire les noms des trois candidats, des trois magistrats qui nous ont été envoyés. Nous

avons les magistrats Aloukpé Jean-Baptiste, Boco Nadjo Geneviève et Houngan Ayémonna Claire.

Je voudrais vous rappeler également que cette désignation va se faire sur la base des dispositions de l'article 19 de la loi n°2013-06 du 25 novembre 2013 portant Code électoral en République du Bénin, notamment en son alinéa 3 qui dit ceci : « Pour le choix du magistrat, l'assemblée générale des magistrats propose une liste de trois magistrats de siège ayant exercé de façon continue pendant quinze ans ». Et le quatrième alinéa ajoute ceci : « L'Assemblée Nationale procède à la désignation du magistrat par un vote à la majorité qualifiée des deux-tiers ».

Donc, voilà ! Le matériel électoral est installé. Je voudrais inviter deux députés volontaires, l'un pour le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet par laquelle le vote débutera, et l'autre pour le tirage de deux noms de députés qui joueront le rôle de scrutateurs. Deux députés volontaires !

Bien ! Nous avons des volontaires.

Déjà la lettre !

*(Le député Gbahoungba David est tiré comme scrutateur)*

Gbahoungba David n'est pas là.

*(Le député Bani Samari est tiré comme 1<sup>er</sup> scrutateur).*

Ah ! C'est le premier scrutateur. Vous êtes à l'honneur, monsieur le député.

*(Le député Chabi-Sika Karimou est tiré comme 2<sup>ème</sup> scrutateur).*

*(Rires des députés).*

*(La lettre « U » est choisie comme la lettre par laquelle le vote doit commencer).*

Bien ! C'est la lettre « U » qui est la lettre choisie. Comme nous n'avons pas de nom commençant par « U », on commence par monsieur Vlavonou. Non ! Autant pour moi ! On commence par madame Rosine Vieyra Soglo.

Nous voulons demander aux collègues qui ont des procurations de bien vouloir les déposer. Les procurations, s'il vous plaît ! On devrait les déposer tout à fait. Mais nous redemandons éventuellement si quelqu'un a oublié de les déposer. Nous avons quelques procurations à notre niveau.

Veuillez vous asseoir, monsieur le scrutateur en chef !

*(Le scrutateur Bani Samari invite les députés au vote).*

Monsieur Bani Samari, attendez une minute, s'il vous plaît ! Attendez qu'on vérifie les procurations. Je n'ai pas encore ouvert le processus. Les procurations, s'il vous plaît !

Bien ! Chers collègues, apparemment, il y a des collègues qui sont sur le terrain en train de tourner. Il y a des collègues qui n'ont pas pu faire le déplacement vers l'hémicycle. Ils sont peut-être très chargés sur le terrain. Ils soutiennent le terrain.

Monsieur le ministre, il y a des députés qui sont devenus membres du Gouvernement ? Parce qu'ils ne viennent pas au Parlement. Ils sont sur le terrain pour faire le travail du Gouvernement.

*(Rires)*

Bien ! Nous allons démarrer le vote. Nous engageons donc le processus de vote par l'appel des députés dans l'ordre alphabétique résultant du tirage au sort.

*(Le vote démarre par madame Rosine Vieyra Soglo).*

**M. Karimou CHABI-SIKA.** Monsieur le Président, nous avons 83 députés qui ont voté.

**M. le Président.** Il faut compter. Vous êtes sûrs ?

**M. Bani SAMARI.** On va compter maintenant.

**M. Karimou CHABI-SIKA.** On va compter. Sinon, on a 83 signatures. 83 ont voté.

**M. le Président.** 83 ont voté. Donc, je peux prononcer la clôture du vote conformément aux dispositions de l'article 58.3 du Règlement Intérieur.

Je voudrais demander aux Secrétaires Parlementaires de rejoindre les scrutateurs pour procéder au dépouillement.

*(Dépouillement)*

**Mme Claudine PRUDENCIO.** Monsieur le Président, Aloukpé Jean-Baptiste a eu 19 voix, Boco Nadjo Geneviève 62, Houngan Ayémonna 01 voix et un bulletin nul.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** Bien ! Chers collègues, pourrais-je avoir quelques minutes de silence pour vous dire officiellement le résultat ?

Les résultats se présentent comme suit :

- Aloukpé Jean-Baptiste : 19 voix ;



- Boco Nadjo Geneviève : 62 voix ;
- Houngan Ayémonna Claire : 01 voix ;
- Bulletin nul : 01 voix.

La candidate Boco Nadjo Geneviève a obtenu la majorité qualifiée.

En conséquence, l'Assemblée Nationale a désigné madame Boco Nadjo Geneviève pour siéger au sein de la CENA.

*(Coups de maillet)*

Je voudrais demander aux deux scrutateurs de bien vouloir rejoindre leur place, à moins qu'ils veuillent rester là définitivement.

*(Rires)*

Vous voudrez bien rejoindre vos places respectives. Mais je précise qu'il s'agit de scrutateurs pour le vote d'aujourd'hui seulement, pas de façon permanente. Monsieur Chabi-Sika, votre rôle est terminé pour aujourd'hui.

*(Rires)*

Chers collègues, je voudrais vous remercier pour votre participation à ce scrutin.

Nous avons donc, après ce choix, réussi à désigner l'ensemble des cinq membres de la CENA, conformément aux dispositions de notre Code électoral. En procédant à cette désignation aujourd'hui, je peux dire que vous avez réussi, grâce à tous vos efforts, grâce à votre esprit d'ouverture et même à votre esprit de tolérance, à donner d'abord un Code digne de ce nom au pays, au Bénin, et ensuite, à mettre en place cette CENA, nouvelle formule, cette CENA permanente et professionnelle.

Je voudrais donc vous en remercier et remercier toutes les tendances politiques de l'Assemblée Nationale pour tous ces efforts qui ont pu être faits.

La prochaine plénière était initialement prévue pour le jeudi 19 juin 2014. Mais en raison de ce que vous savez, l'organisation d'une table ronde en France, qui a nécessité le voyage, le déplacement de la plupart des ministres à Paris, la séance qui est prévue pour ce jeudi 19 juin 2014 ne pourra pas avoir lieu puisqu'il s'agit d'une séance consacrée aux questions adressées au Gouvernement. Donc, cette séance du 19 juin est reportée au jeudi 26 juin 2014, le jeudi en huit. Mais le vendredi 20 juin 2014, nous aurons la séance plénière consacrée à l'examen du projet de loi portant Code des douanes en République du Bénin, c'est-à-dire le deuxième point prévu à l'ordre du jour de cette séance-ci. Donc, nous allons démarrer cet examen le vendredi prochain et la poursuivre, si cela est nécessaire, le lundi suivant, puisqu'il s'agit d'un Code assez important. Donc, si on arrive à le terminer le vendredi, ce serait tant mieux. Et vous serez informés de la suite du programme des séances plénières au fur et à mesure que les rapports seront parvenus à notre niveau.

Je voudrais donc vous remercier et vous donner rendez-vous à la séance du 20 juin 2014.

La séance est levée.

*(La séance est levée à 16h56mn).*

Porto-Novo, le mardi 17 juin 2014

La Secrétaire de séance,

**Claudine Afiavi PRUDENCIO.-**

Le Président de séance,

**Professeur Mathurin Coffi NAGO.-**